



Corporation des résidents du Lac Xavier
LAC XAVIER Nous vivons en harmonie

Procédure en cas d'observations de présence d'algues bleues

1. Prendre une photo numérique ayant les caractéristiques suivantes:
 - a. Donner l'importance de la densité de l'éclosion. (purée verte en surface)
 - b. Témoigner de l'étendue sur le lac de l'éclosion avec un point de repère pour fin de comparaison.

2. Communiquer avec la municipalité de la Conception, **Mme France Granger** et lui transmettre les photos (819-686-3016 poste 229).
(fgranger@municipalité.laconception.qc.ca)
 - a. La municipalité évaluera la situation.
 - b. En cas de situation préoccupante, la municipalité transmettra le dossier au Ministère de l'environnement pour la prise en charge du dossier.

3. **Communiquer** les informations au **comité sur la qualité de l'eau**. En mettant en copie Jacques Noël De Tilly (jndetilly@hotmail.ca) et Marie-Joelle Crépeau (marie.joelle@hotmail.com)
 - a. Le comité fera le suivi avec la municipalité.

4. **Rappel:**
 - Il est plus prudent en cas d'apparition de fleurs d'eau de ne pas consommer l'eau tant pour boire que pour cuisiner.
 - Faire bouillir l'eau peut augmenter les toxines.
 - Le ministère de l'environnement dans son document : " *Recommandations générales en présence d'une fleur d'eau d'algues bleu-vert* ", nous indique aussi que les activités peuvent être reprises 24 heures après la disparition de la fleur d'eau.

Le comité sur la qualité des eaux du lac Xavier
Corporation des résidents du lac Xavier



Corporation des résidents du Lac Xavier
LAC XAVIER Nous vivons en harmonie

Procedures to follow when a suspected algae bloom is spotted

1. Take a digital photograph of the bloom ensuring it has the following characteristics:
 - a. That it shows the density/thickness of the bloom
 - b. That it shows the size of the bloom on the lake, using a reference point for comparison

2. Contact France Granger of the municipality of La Conception with your concerns and provide a copy of the photograph(s). Ms. Granger can be reached at 819 686 3016, ext. 229, or fgranger@municipalite.laconception.qc.ca.
 - a. The municipality will evaluate the situation
 - b. If the situation is deemed sufficiently concerning, the municipality will transfer the file to the Ministry of the Environment for further investigation

3. Alert the lake Corporation's Water Quality Committee by contacting Jacques Noël de Tilly (jndetilly@hotmail.ca) and Marie-Joelle Crépeau (marie-joelle@hotmail.com)
 - a. The Committee will follow-up with the municipality

4. As a reminder:
 - When an algae bloom appears, it is recommended to not drink or cook with the water from the lake
 - Boiling the water can increase the level of toxins
 - According to the Ministry of the Environment documentation, after 24 hours of the disappearance of a bloom, normal activities can resume

Le comité sur la qualité des eaux du lac Xavier
Corporation des résidents du lac Xavier